



18 septembre 2023



[www.la-falaise.fr](http://www.la-falaise.fr)

## Recrutement d'un adjoint technique polyvalent

La Mairie de La Falaise recrute un adjoint technique polyvalent par voie statutaire (grade d'adjoint technique).

En binôme avec notre actuel adjoint technique, il assurera principalement l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et 13h15 à 17h00 (repos le jeudi).



Poste à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Retrouver la fiche de poste sur [www.la-falaise.fr](http://www.la-falaise.fr) ou via le QR code ci-contre.

Si vous pensez correspondre, merci de nous adresser une lettre de motivation et un CV dans notre boîte aux lettres ou par mail ([mairie@la-falaise.fr](mailto:mairie@la-falaise.fr))



## « Octobre Rose » à La Falaise

En partenariat avec La Ligue contre le Cancer, le Comité des Fêtes organise une journée « La Falaisienne marche contre le cancer » le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023 à la salle La Grange :

- 9h30 : Échauffement
- 9h45 : Départ des différentes marches (2 km, 5 km et 9,5 km) - Inscription sur place - Prévoir une gourde d'eau
- De 9h45 à 12h00 : des séances de découverte sophrologie de 45 mn vous seront proposées - Inscription sur place
- 12h00 : Apérose

*La Falaisienne*  
marche contre le cancer  
Dimanche 1<sup>er</sup> Octobre  
2023

**Octobre rose**

**9:30 - ÉCHAUFFEMENT**  
Par Gabrielle Pichard, professeur de Zumba à Bazemont.

**9:45 - DÉPART MARCHES ROSE**  
Choisissez entre nos 3 parcours :  
Rose Barbie : 2 km  
Rose Bonbon : 5 km  
Rose Bubble gum : 9,5 km  
Inscription sur place - prévoir une gourde d'eau.

**SÉANCES DE DÉCOUVERTE SOPHROLOGIE**  
09:45 ~ 12:00  
Pendant 45 min, libérez vos tensions musculaires grâce à des exercices de sophrologie.  
Inscription sur place, 15 places max./séance - prévoir un tapis de sol et un plaid.  
Atelier proposé par Léa Garroum Renard, sophrologue à La Falaise.

**À PARTIR DE 12:00 - APÉROSE**  
Retrouvons nous autour d'un Apéro 100% rose!

**VENTE 1€**

**LA LIQUE** CONTRE LE CANCER

5€ l'activité au choix pour les adultes  
1€ l'activité au choix pour les 12-18 ans  
Gratuit pour les -12ans

**COMITÉ DES FÊTES**  
La Falaise

**LA LIQUE** CONTRE LE CANCER

5€ l'activité au choix pour les adultes  
1€ l'activité au choix pour les 12-18 ans  
Gratuit pour les -12ans

**COMITÉ DES FÊTES**  
La Falaise

Le tarif comprend : 1 ruban, la participation à 1 activité et l'Apérose

Le tarif comprend : 1 ruban, la participation à 1 activité et l'Apérose

# Règles de bon voisinage... encore !

Un rappel des règles essentielles de bon voisinage avait été fait dans le précédent flash. Malgré tout, nous recevons encore régulièrement des doléances concernant principalement les points suivants :



## Plantations le long des voies publiques (chemins, routes...)

### Entretien des trottoirs et caniveaux

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien. Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le syndic de copropriété qui assure l'entretien des trottoirs.

L'entretien du trottoir va jusqu'au caniveau. Il comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et détritiques,
- L'élagage des haies et la coupe des arbres ou arbustes débordants,
- le désherbage et le démoussage, ou s'il s'agit d'un accotement herbeux, le fauchage afin de préserver un espace de passage. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires,
- le balayage qui permet d'enlever les plantules (jeunes plantes encore invisibles à l'œil nu), évitant que des herbes obstruent et dévient le cheminement des eaux pluviales,
- le nettoyage de la neige et du verglas avec épandage de sel, de sable, de cendres ou de sciure de manière à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Pour la sécurité et le cadre de vie de tous...



...j'entretiens mon bout de trottoir en toute saison

Je taille                      Je tonds                      Je ramasse



**Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime. Si votre responsabilité est reconnue par le juge, c'est votre assurance multirisque habitation qui indemniserà la victime.**

## Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers, ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4<sup>ème</sup> classe (Règlement sanitaire départemental des Yvelines - article 84).



## Bien vivre avec les animaux

### Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.



- ⇒ Les propriétaires de chiens en particulier sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux à faire du bruit de manière répétée et intempestive (Règlement sanitaire départemental des Yvelines - article 102).
- ⇒ Après nous être rapprochés des services de Gendarmerie, les personnes qui subissent ces nuisances peuvent les contacter pour faire constater et cesser ces bruits (l'anonymat est préservé).

### Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics (Règlement sanitaire départemental des Yvelines - article 99).

Des bornes de propreté (distributeurs de sacs à déjections et poubelles) sont pourtant à disposition :

- Impasse des Brissettes
- Place de la Libération
- Rue du Bec de Géline
- Rue de la Source

Tout contrevenant est passible d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe.

TANT QUE VOTRE CHIEN  
N'EST PAS CAPABLE DE ÇA...



MERCI DE RAMASSER !

### Que faire en cas de litige avec votre voisin ?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure avec délai. Puis, passé le délai, saisissez un médiateur, la Gendarmerie ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

Point-justice - Point d'accès au droit de l'AGORA à Mantes-la-Jolie : 01 30 94 84 11

## Rangement des bacs à déchets (2)

Le Règlement Sanitaire Départemental prévoit en son article 80 que la « *présentation des déchets des ménages en vue de leur enlèvement par le service de collecte [...] ne doit occasionner ni gêne ni insalubrité pour les usagers de la voie publique* ». Conformément à l'article R541-76 du Code de l'Environnement, le non-respect de cette réglementation est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe.



C'est pourquoi, les bacs doivent être sortis au plus tôt la veille au soir du jour de la collecte concernée et rentrés dès que possible une fois vidés. **Si le lendemain de la collecte, des poubelles étaient encore sorties, elles seront amenées en mairie où vous devrez venir les récupérer avant 17h.**

⇒ Des conteneurs de l'impasse du Marais et de la rue du Bec de Géline ont été ramenés en mairie.

## Colis de Noël 2023 des Sages

Comme chaque année, les falaisien(ne)s de plus de 65 ans peuvent s'inscrire pour recevoir un colis de Noël. Vous avez jusqu'au 6 octobre pour vous inscrire.



Les colis seront exclusivement à retirer en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie du 4 au 8 décembre 2023.



### COUPON-INSCRIPTION - COLIS DE NOËL DES SAGES

À retourner en mairie avant le 6 octobre 2023 (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres)

NOM et prénom(s) .....

Date(s) de naissance .....

Adresse .....

Téléphone ..... Courriel .....

Inscription possible par courriel avec les informations demandées ci-dessus à : [mairie@la-falaise.fr](mailto:mairie@la-falaise.fr)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

### Campagne GPS&O 2023 pour l'acquisition d'un composteur individuel : n'attendez pas pour réserver le vôtre !



Le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères - **moins 100 kg par habitant par an** - soit une cure d'amincissement d'un tiers du poids de notre poubelle - et à la réduction des déchets verts déposés en déchèterie ou collectés. Solution de tri des biodéchets à la source, le compostage est aussi un moyen écologique, simple, efficace et gratuit de prendre soin de votre jardin et de vos plantations.

La promotion du compostage participe pleinement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) visant à réduire le poids des poubelles de 37,7 kg par habitant et par an d'ici 2024.

À l'échelle de la Communauté urbaine, la généralisation du compostage permettrait d'atteindre une réduction des déchets verts et alimentaires de l'ordre de 45 000 tonnes par an. Ainsi, afin d'encourager les particuliers à adopter des pratiques de jardinage et de gestion de leurs déchets plus écologiques, GPS&O poursuit sa campagne 2023 de distribution de composteurs à tarif préférentiel. Six nouvelles journées de distribution sont programmées entre fin août et fin novembre aux quatre coins du territoire. Au total, sur l'année, 2 000 nouveaux foyers auront été dotés d'un composteur.

#### INFOS PRATIQUES

- **Descriptif du composteur**
  - Tarif : 20€ l'unité (Coût réel 61 €, soit 41 € pris en charge par GPS&O) ;
  - Contenance : 400 litres ;
  - Matière : bois.
- **Dernières dates des distributions du 2ème semestre 2023**
  - **Samedi 14 octobre**, Ferme du Paradis, Chemin vert, **Meulan-en-Yvelines** ;
  - **Samedi 18 novembre**, Mairie Annexe, 87 rue du Général de Gaulle, **Vaux-sur-Seine** ;
  - **Samedi 25 novembre** : Technoparc Espace Cristal, 22 rue Gustave Eiffel, **Poissy**.
- **Modalités de réservation et de paiement**

Un justificatif de domicile est demandé au moment de l'inscription.

La réservation de composteurs et le paiement s'effectuent en ligne sur [gpseo.fr](https://gpseo.fr)

Les habitants s'inscrivent sur le créneau de leur choix :

- Le matin : 9h, 10h ou 11h.
- L'après-midi : 13h, 14h, 15h, 16h ou 17h.

- **Le jour de la remise**

**Une initiation gratuite au compostage** par un conseiller « tri et réduction des déchets » est assurée (session de 45 min). Cette mini-formation est indispensable pour acquérir toutes les clés de fabrication de son compost maison et savoir l'utiliser au mieux.

**Au moment de la récupération de leur nouveau composteur, les inscrits se voient remettre :**

- Le nouveau guide pratique du compostage édité par GPS&O ;
- Un bio-seau et – nouveauté – un brass-compost, outil indispensable qui facilite le mélange du compost.

Pour toutes vos questions liées au compostage : [compostage@gpseo.fr](mailto:compostage@gpseo.fr)  
N° Infos déchets, 01 30 33 90 00, lundi > vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. [gpseo.fr](https://gpseo.fr)